

1/10



MAIRIE de VENDRES

Vendres, le 15 janvier 2020

## POLICE MUNICIPALE

**Dossier suivi par** : Lilian FRAIZIER

**Tél** : 04 67 32 60 50

**Mail** : police.municipale@vendres.com

**Objet** : Affichage « avis d'enquête publique »

## CERTIFICAT

Je soussigné Lilian FRAIZIER, Agent assermenté de la police Municipale de la Commune de VENDRES certifie que l'avis d'enquête publique a bien été affiché du 28/11/2019 au 15/01/2020 aux lieux suivants :

- Un avenue du Port (au Port du Chichoulet).
- Un avenue de la Méditerranée (face au camping « La Yole »).
- Un avenue des Oliviers (entrée Parc de Vénus).
- Un aux écoles élémentaires.
- Un rue du Stade (derrière l'école primaire).
- Un avenue du Languedoc (face au stade).
- Un le long de la D37 (face au collège).
- Un au niveau du rond-point de l'entrée du collège.
- Un chemin des Crusanotes (« Vignes Grandes »).
- Un sur la vitrine extérieure de la Mairie.
- Deux avenue de l'Europe (Zone « Via Europa »).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

L'Agent,

Lilian FRAIZIER



N 11

LE CE A DEWINTRE

DÉPARTEMENT  
Hérault

COMMUNE  
VENDRES

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M. PEREZ Jean-Pierre

commencé le 13/12/11

pour une durée de 1 mois

A Vendres, le 10/12/11

Signature

Modèle 5421.30



87500 Saint-Yrieix

Cahier ouvert par le CE B. NEWINTRE le 13/12/2019 à 09H

① - M<sup>r</sup> CANAIS DAVID AGRICULTEUR

A ce jour je ne retrouve pas le cahier de concertation dans lequel j'avais demandé il y a deux ans d'intégrer les parcelles AN 132 et AN 495 dans le PLU.

ci joint document pour le commissaire enquêteur.

Vendus le 13/12/19

- Personne Recue 2 - à l'attente de la remise

Le CE B. NEWINTRE

- Cahier clos le 13/12 à 12H Le CE B. NEWINTRE

② - Je soussigné M. MUKAW Toubert, représentant de la SARL AF AMÉNAGEUR, elle-même liée par compromis de vente avec les propriétaires des parcelles AN 001/AN 003/AN 096/AN 095/AN 032 soumet la volonté de l'intégration desdites parcelles dans la révision du PLU. Il Le Commissaire, Il Le Maire, Messieurs et Mesdames les élus je reste à votre disposition pour vous soumettre le projet en détail. Bien cordialement

Vendus le 26/12/19

Cahier ouvert le 3-01-2020 par le CE B. NEWINTRE

③ Pierre GASSIER, demeurant Domaine de La Yole 34310 VENDRES, directeur du Campus de La Yole 34310 VENDRES, a déposé ce jour en main propre au commissaire enquêteur un courrier pour demander d'une part la modification

JPP

3

partielle de la zone Nlt en vue de pouvoir installer des habitations légères de loisir (HLL) sur une partie de notre établissement et d'autre part qui soit limitée à l'élargissement du chemin des Mantilles (emplacement réservé n° 7) au sud seulement dudit chemin.

Laure clos par le C.E. le 3/12 à 13h Le CEB DEWINTRE

(4) Traité Agros VALIGNY - Responsable Foncier ALPE CANTANE ET COBAS S<sup>ns</sup> des Ets Castella. L'ancien de la Galiberte La Société des Etablissements Castella, filiale de COBAS exploite la carrière de la Galiberte sur la territoire des communes de Vaudou et de Bézières. Nous avons prêté une attention particulière à la procédure en cours et remercions la Commune de Vaudou pour la concertation menée. Toutefois, la lecture des divers documents joints à l'adéquité publique appelle les remarques et demandes suivantes de notre part :

- Diagnostic territorial : Page 89 - il s'agit de la carrière de la Galiberte et non de la "Galibe"

- Règlement écrit :

\* Page 143 - Nous demandons l'insertion de la formulation suivante « A l'exception de ceux autorisés ci-dessous et soumis à des conditions particulières » en extension du second titre de la Section 1 « Types d'occupation des sols ou d'utilisation du sol interdits »

\* Page 143 - Nous demandons l'insertion de la précision « et végétaux » en extension au 3<sup>ème</sup> point du 3<sup>ème</sup> paragraphe de la Section 1 « le stockage et le transport de matériaux minéraux »

\* Page 145 - Nous demandons à ce que certains points

JPP

de la section 3 soient modifiées, de manière à permettre les constructions :

- Non raccordées à un réseau d'eau potable si de l'eau potable y est distribuée par d'autres moyens (bouteilles et/ou bombes)
- Non raccordées à un système d'assainissement collectif, si l'assainissement autonome peut y être pratiqué.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de ces remarques et demandes,

Bien cordialement,

Tademe ALIGNY *M. Lefevre*

⑤ viaha sudat le 15/0/20 par le CE B' AEWINTRE  
Henri Bec. Depot d'une lettre *7/3/20*

pour Campings de VEUDROS - D. Carneboque -  
⑥ Notre Bousquet -  
Sur la forme.

Le PLU présenté par la commune a été élaboré à partir de discussions de différentes réunions de concertation qui ont été organisées en présence : du BEC de la commune, des représentants de la commune des représentants de la DDTM ainsi que de représentants des campings.

Aussi que le représentant de la DDTM ont participé à la concertation sur la base de laquelle le PLU a été élaboré.

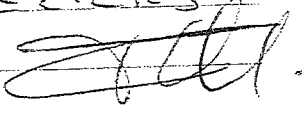
Nous sommes très attachés à l'avis de la DDTM  
*JLL*

① SAS Plein Air 19 Allée du docteur Gagner 93160 NUG  
 Responsable du Park Kolandia depuis plus de 10 ans,  
 Nous proposons à un public familial, un espace de  
 jeux gonflables sur gazons synthétique face au  
 camping Blue Bayou sur l'avenue du Fort de Vendres Plage.  
 Ce Park bien connu des estivants et de la clientèle  
 locale offre une des rares activités ludiques à  
 des prix très raisonnables sur la zone de Vendres  
 Plage.

Nous souhaiterions que ces parcelles soient classées  
 en zone de loisirs comme il était prévu sur le  
 projet initial afin de pérenniser notre activité et  
 celle de notre voisin Chmate Pont Ball.


ERIC BOREL

06 38 71 6014 - Noisy le Grand 93160

② Frédéric MESQUIDA représentant la SAS les Illas de  
 Sud 3 place Jean JAURES 34 500 BEZIERS  
 débet d'une lettre concernant l'OAP 3 

③ Abounein et Abdouane PY Gerant 19 rue de  
 l'Esquieu 34310 VENDRES

Nous demandons que la parcelle 694  
 devienne constructible, donc la mesure au  
 parcelles 1008 et 1006 et 1075 soit constante,  
 et que la parcelle se trouve entre la  
 parcelle 1008.

De plus nous demandons que la  
 parcelle 106 devienne constructible car elle  
 se trouve à la suite de parcelles 102 et 102 et 1023  
 qui sont classés en zone AUBR sur le PLU 

JPP

10

qui va à l'avantage du résultat de la concertation  
menée.

Par ailleurs nous donnons ce jour un travail  
écrit par notre Avocat Maître Busquet répondant  
aux différentes remarques de G. DDM à cet égard que  
personne n'a pu saisir.

Sur le point.

Nos établissements représentent 25 000 personnes par  
jour de présence et donc une économie locale  
très forte - financièrement

Nos établissements ont participé depuis 3 ans  
à la réalisation de travaux d'urgence par  
l'urbanisation du secteur de Vendres Plage en  
la traversée réalisée sur : 18 Baux d'Aménagement  
Emplois de l'ensemble du secteur  
le réseau d'Alimentation  
d'eau Potable du secteur

dimensionnée pour les besoins d'accueil de l'ensemble  
du secteur - la station d'épuration

L'ensemble des travaux dans le cadre du  
Plan d'Aménagement d'Ensemble ont permis  
d'URBANISER le secteur.

On ne peut contester que Vendres Plage est une  
zone épuisée et urbanisée à nos établissements  
ont été régulièrement autorisés.

Par les campings de Vendres

David Cammepagne  
Président

Association A.C.A.V.  
Camping Les Vagues  
Chemin des Montilles  
34550 VENDRES-PLAGE

100  
JTT

7

⑩ Jean - Loïc GASSIER Gérant de la SCEA Domaine de la Yole 34350 VENDRES.  
Je dépose un dossier concernant le CD37 Eg et sa rétrocession toujours non effectuée, qui ne peut donc faire l'objet dans PCL d'un cheminement dans -  
Concernant l'avis de la DDTM  
Concernant le classement de certaines parcelles de nos terres situées dans mon courrier, en zone IERL.  
A Vendres le 15/01/2020

⑪ Soumis déposé par la Domiciliée à l'accueil.  
⑫ Association Patrimoine et Nature à Vendres.  
Représenté par J.-C. Crespo Président  
C. Poch Vice Président, Jo Siemi Membre CA  
Nous sommes très inquiets et le souhaitons à la démolition de l'usine de la Savais (Fabrication d'engrais) très palvante encore aujourd'hui, et quand la dépollution du site et du Sal est l'abandon depuis 25 ans, ceci devrait rester à la charge entière du pollueur.

Cabier fermé le 15/01/2020 à 18h  
Le CE B. DEWINTRE



7

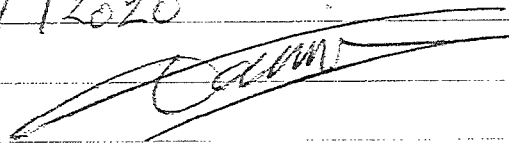
⑩ Jean - Loïc GASSIER Gérant de la SCEA Domaine de la Yole 34350 VENDRES.

Je dépose un dossier concernant le CD37 Eg et sa rétrocession payeurs non effectués qui ne peut donc faire l'objet d'un PDU d'un cheminement dans -

Concernant l'avis de la DDTM

Concernant le classement de certaines parcelles de nos terres, situées dans mon cadastre, en zone NERL.

A Vendres le 15/01/2020

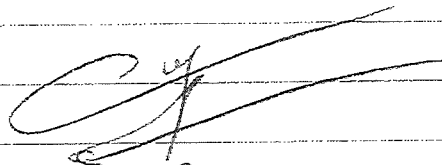


⑪ Association Patrimoine et Nature à Venches.

Représenté par J.-C. Crespo Président

C. Pogg Vice Président, Jo Siemi Membre CA

Nous sommes très inquiets et le restons à la démolition de l'usine de la Savais (Fabrication d'engrais) très polluante encore aujourd'hui, à quand la dépollution du site et du Sal à l'abandon depuis 25 ans, ceci devant rester à la charge entière du pollueur.



Sabres fermés le 15/01/2020 à 18h

Le CE B. DEWINTRE



Le délai d'enquête étant expiré

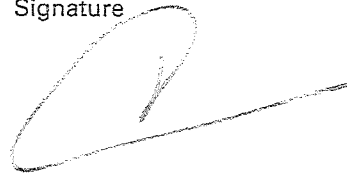
Je soussigné Bernard DEWINTRE, déclare clos le présent registre.

A Veneles, le 15/01/2020

Le CEB DEWINTRE



Signature



LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

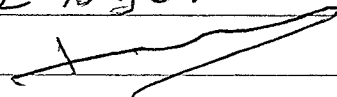
- Remarques M<sup>r</sup> Camats (1) - SARL Amerageur (2)
- M<sup>r</sup> Valigney (4) - Maître Bouquet (6)
- SARL Plumier (7) M<sup>r</sup> L M<sup>r</sup> Dy (9) Association Laboureur (12)

- Lettres

Le CEB DEWINTRE

- M<sup>r</sup> Camats 1
- M<sup>r</sup> Pierre GASSIER - Domaine La Yole 3
- M<sup>r</sup> Henri Bee 4
- SARL Roche Bouquet 5
- M<sup>r</sup> Mesquida Gerard 8
- Domaine de la Yole 9

Le CEB DEWINTRE

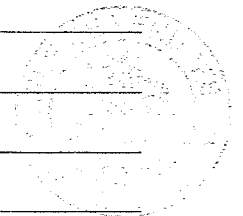
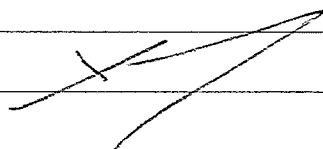


- Lettre avec remarque

M<sup>r</sup> Jean Louis Gassier 10 avec lettre

- Courrier déposés à l'accueil le 15/12 - Lettre justificative

Le CEB DEWINTRE



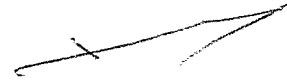
JPP

NA

A  
12

Lettre de M<sup>H</sup> Camats  
déposé le 13/12

Le CE B JEWINTRE



Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Vendres

1 place du 14 Juillet 34350 Vendres

Vendres le 13 Décembre 2019

Le développement urbain doit éviter le morcellement de l'urbanisation et le mitage des secteurs non encore urbanisés. Les zones d'urbanisation future doivent être positionnées de façon à garantir la continuité du tissu urbain. A ce titre vous voudrez bien inscrire la parcelle cadastrée AN 132 lieu dît Mounin à vent et AN 495 lieu dit de Grazels dans le nouveau zonage du Plu comme parcelles constructibles. Cette parcelle fait parti d'une unité foncière c'est-à-dire de groupe de parcelles non bâties est insérées dans le tissu urbain de Vendres construit, puisque bordé de constructions en limite séparative avec lui à distance réduite. Pour être en conformité avec le Scot du Bitterois, je vous demande de prendre en compte ma demande.

Mr CAMATS DAVID

29 Rue de paradis

34350 VENDRES